

CONCOURS DE TECHNICIEN 2022

INTERNE

SPÉCIALITÉ « PRÉVENTION, GESTION DES RISQUES, HYGIÈNE, RESTAURATION »

ÉPREUVE DE RAPPORT

NOTE OBTENUE : 17.25 / 20

Commune de Technville

le 14 avril 2022

RAPPORT TECHNIQUE

A l'attention de Monsieur le Directeur

Objet : Les perturbateurs endocriniens

On constate qu'aujourd'hui, les perturbateurs endocriniens (PE) se multiplient et prolifèrent partout. A savoir dans l'air que l'on respire, dans les produits phytosanitaires ou bien encore dans de nombreux matériaux comme les plastiques. C'est pourquoi leur dangerosité a amené un grand nombre de collectivités à s'engager à diminuer l'exposition à ces composés notamment à travers la Charte d'engagement. Mais en quoi, les perturbateurs endocriniens sont-ils néfastes pour l'humain et l'environnement et comment remédier à leur réduction.

Dans un premier temps, sera étudié par définition les enjeux des perturbateurs endocriniens puis dans un second temps, sera élaboré différents plans d'actions possibles pour la suppression massive de ces composés toxiques.

I – Les perturbateurs endocriniens : des substances chimiques non négligeables.

A) Définition et enjeux

Les perturbateurs endocriniens dit « PE » sont des substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle qui dérèglent le fonctionnement hormonal des organismes vivants Très néfastes sur l'environnement et sur la santé humaine, il a été soulevé qu'ils pouvaient provoquer des troubles de la croissance, du développement sexuel, neurologique ou bien encore de la reproduction. Ces composés se trouvent dans un grand nombre de produits de consommation courante telles que

cosmétiques, alimentation, plastique. De plus, ils apparaissent également, dans différents milieux comme l'air, l'eau et le sol. L'exposition dans les entreprises peut avoir lieu par inhalation de fumée et de vapeur, par l'ingestion en portant les mains ou objets contaminés à la bouche et enfin par voie cutanée suite à la présence de produits sur la peau.

C'est pourquoi, la question des perturbateurs endocriniens constitue un enjeu sanitaire et environnemental majeur.

B) Une Charte d'engagement : Villes et Territoires « sans perturbateurs endocriniens »

A ce jour, en santé au travail, il n'existe pas en France de réglementation spécifique relative aux PE. La prévention

des risques associés à ces composés s'appuie sur les principes généraux de prévention et sur les règles

particulières applicables aux agents chimiques dangereux définis réglementairement comme cancérogènes,

mutogènes ou toxique par la reproduction.

C'est ainsi, qu'il a été établi en 2016, une Charte d'engagement où de nombreuses collectivités sont amenées

à la signer.

En effet, elle permet de protéger la population et les écosystèmes de l'exposition aux PE. Puis de réduire

l'exposition aux PE dans l'alimentation (développement des aliments biologiques).

De plus, favoriser l'information de la population. Par ailleurs, mettre en place des critères d'éco-conditionnalité

éliminant les PE dans les contrats et les achats publics pour enfin, informer tous les ans les citoyens sur

l'avancement des engagements pris.

II – Les mises en œuvre : les différentes actions proposées

A) La SNPEZ : Une place primordiale

Au regard des enjeux majeurs de santé publique et de préservation de la biodiversité, le PE soulève des inquiétudes légitimes. C'est pourquoi, tous les leviers d'actions doivent être mobilisés pour mieux protéger les citoyens des dangers et risques associés à ces substances.

C'est ainsi que le gouvernement annonce en février 2018, l'élaboration d'une deuxième stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPEZ). Elle associe l'ensemble des parties prenantes comme les associations de protection de l'environnement et consommateurs, syndicats, acteurs économiques, experts et établissements publics, chercheurs, professionnels de santé, élus, etc... Ce plan vise à agir dans une logique de prévention, en réduisant les pollutions à la source pour protéger la biodiversité, la santé des écosystèmes et la santé humaine.

B) Des objectifs définis :

Le premier objectif est tel que de former et informer les acteurs et les citoyens. En effet, les français ont aujourd'hui une attente forte d'information sur l'exposition aux produits chimiques via les produits de consommation courante. Il est indispensable d'y avoir une grande diffusion des connaissances sur les risques. Qu'elle soit la plus claire possible et recenser les bonnes pratiques. Il est de même important d'accompagner les collectivités locales pour favoriser la prise en compte de l'exposition aux PE dans la commande publique.

Le second objectif est de protéger l'environnement et la population en recueillant des données sur l'imprégnation des milieux. Pour cela, la connaissance de l'imprégnation de l'environnement par les PE diffère selon les milieux. C'est ainsi qu'il est primordial d'améliorer nos connaissances sur le sujet. L'alimentation constitue également une voie d'exposition de la population. De même, qu'il est important de prémunir les écosystèmes de l'impact des PE et optimiser leurs capacités de

détoxification. De plus, il est nécessaire d'adopter le cadre réglementaire aux PE et de renforcer le contrôle de l'application de celui-ci. Par ailleurs, la recherche de pollutions alternatives plus sûres est un moteur d'innovation pour les entreprises et l'industrie. En effet, favoriser la substitution, les entreprises peuvent effectuer des économies de temps et d'efforts dans la gestion des risques liés à leurs utilisations.

Dans le troisième objectif porte sur l'amélioration des connaissances sur les perturbateurs endocriniens. Les principales mesures sont telles que d'accélérer la recherche pour adopter la gestion des risques et la réglementation.

Développer une recherche appliquée en santé pour prévenir, prendre en charge et traiter les effets des PE.

En conclusion, il est important de mobiliser les entreprises des secteurs concernés sur la question des perturbateurs endocriniens afin d'encourager le retrait volontaire du produit contenant des PE, la substitution des substances PE et l'information du grand public par des messages de prévention.